

Image not found or type unknown



Peut on refuser notre dossier de regroupement familial

Par **KADOUJA**, le **28/01/2009** à **17:34**

bonjour , mon mari à déposer un dossier de regroupement familial mais le probleme est que j ai peur si on le refuse car le divorce de son ex n est pas mentionner sur son premier act de mariage mais par contre il est mentionner sur son act de naissance .je tiens à vous informer que le mariage a été célébré en algerie et le divorce en france.merci